

CONSIGNES GENERALES POUR STAGE

- Chaque stage doit faire l'objet d'une convention de stage **AVANT** qu'il ne débute (à créer via votre espace ENT)
- Voir [Fiche de renseignements de stage](#) afin de connaître les éléments nécessaires pour établir votre convention
- Imprimez **3** exemplaires de la convention de stage après enregistrement. **Cocher « non »** pour la case « **Confidentialité du sujet/thème du stage** » sauf stage spécifique Ministère de la Défense.
- Les conventions établies avec un établissement d'accueil situé en France doivent impérativement être signées en version manuscrite.
- Les conventions avec signatures scannées et transmises par mail ne sont pas acceptées sauf dans le cas d'un stage hors de France et en attente de l'envoi des originaux.
- Les conventions doivent être transmises avec cachets (tampons) et toutes les signatures suivantes sur les trois exemplaires : **tuteur universitaire**, **tuteur entreprise**, et la **vôtre**. Vérifiez la présence des 3 signatures sur **chaque exemplaire** de convention. La dernière signature sera celle du tuteur universitaire et du doyen pour validation.
- Les **trois** exemplaires de conventions sont à remettre au plus tard **15 jours avant le démarrage** du stage (Il y a obligation d'avoir remis votre convention de stage avant de commencer votre stage).
- **Remettez les trois exemplaires signés à l'accueil de la fac De droit.**
- Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour la période de stage.
- La durée maximum d'un stage est de 6 mois en ETP soit sur une base de 35 h par semaine, soit sur 26 semaines à 35 h = 910 heures.
- Le montant de la gratification, pour une convention de stage est de 554,40 € en France pour une base mensuelle de 154 heures à temps plein (taux horaire de 3,60 euros).

Pour plus d'informations veuillez consulter le site

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F32131.xhtml>